

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DJS 349 Signature d'un marché de maintenance du système d'aide à la prévention des noyades Poséidon dans les piscines de la Ville de Paris

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un marché de maintenance du système d'aide à la prévention des noyades Poséidon dans les piscines de de la Ville de Paris ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris lors de sa séance du 28 mai 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé la signature d'un marché de maintenance du système d'aide à la prévention des noyades Poséidon dans les piscines de la Ville de Paris pour un montant forfaitaire de 365 300 euros HT (436 898,80 euros TTC) et pour les prix unitaires à bons de commande d'un montant de 60 000 euros HT (71 760,00 euros TTC), pour une durée de 4 ans.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer ledit marché.

Article 3 : Sont approuvés l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de fonctionnement au chapitre 011, nature 6156, rubrique 413 de la Ville de Paris de 2013 et suivants sous réserve de la décision de financement. Pour les équipements inscrits à l'inventaire, les dépenses seront imputées sur les budgets de fonctionnement 2013 et suivants des mairies d'arrondissement, sous réserves des décisions de financement.